

# La Boîte aux Lettres...

Familles du service extérieur, cette publication vous est destinée. Pour que vous la trouviez intéressante et qu'elle vous soit utile, vous devrez y mettre du vôtre. Nous serons ravis de recevoir vos suggestions et commentaires sur ce numéro. Veuillez faire parvenir vos lettres à l'adresse suivante: Relations communautaires (Liaison), Centre des services à l'affectation, Édifice Lester B. Pearson (ADTB), Ottawa, K1A 0G2.



J'ai été quelque peu déçu de constater que votre article sur la nouvelle chancellerie (numéro de décembre/janvier 1985) n'était pas plus développé. En effet, comme j'étais présent lorsqu'on a offert le terrain au Canada, le jour de la Saint-Valentin 1977, et que j'ai assisté par la suite à la pose de la première pierre en mars 1981, vous pouvez imaginer la foule de souvenirs que la lecture de cet article a éveillés en moi. Vous ne m'en voudrez certainement pas d'ajouter quelques précisions.

Un article sur le "Müemlek" ne peut être complet s'il ne souligne pas le courage et la prévoyance dont Tom Delworth a fait preuve quand le terrain nous a été offert pour la première fois. En effet, contrairement à certains, qui avaient de sérieuses réserves au sujet de ce choix, M. Delworth a très bien imaginé ce que l'on pouvait faire d'un immeuble en ruines situé sur un terrain envahi par les mauvaises herbes dans les collines de Budapest. Mais il ne faudrait pas non plus passer sous silence la pression constante que l'ambassadeur Armstrong a su exercer sur le Bureau des services diplomatiques depuis le début des négociations, en février 1977, jusqu'à la signature du bail par M. MacGuigan en mars 1981.

Dennis Snider  
CanDel OTAN, Bruxelles, Belgique

## LA COMMUNICATION DIRECTE AVEC LES CONJOINTS

La saison des affectations entraîne de nombreux déménagements. C'est pourquoi nous rappelons aux conjoints qui sont sur la Liste de communication directe et qui se préparent à une affectation de bien vouloir remplir l'avis de changement d'adresse qui se trouve à la page centrale du présent numéro et de la retourner à ADTB.

Information envoyée dans le cadre  
du programme de communication directe  
avec les conjoints

3 avril 85 — RCN (1985/86 n° 1)  
— avis sur les ateliers de formation des coordonnateurs de relations communautaires  
— lettre concernant les possibilités de travail à contrat pour les ateliers susmentionnés

15 avril 85 — RCN (1985/86 n° 2)  
— liste des ateliers et des séances d'information de préparation aux affectations.

Vous trouverez ci-joint une photo des "Dipsticks" qui sort un peu de l'ordinaire.

Comme vous pourrez en juger vous-même, la vie à Lagos a ses bons côtés. Le quatuor se réunit régulièrement pour chanter des chansons des années 50 et 60. Nous ne sommes pas les "Supremes" mais c'est bien amusant de les imiter!

R.W. Peck  
Deuxième secrétaire (consulaire)  
Lagos, Nigeria



De gauche à droite: "The Dipsticks", Klaus Tiefenbrunner, Lynda Tiefenbrunner, Robert Peck et Marilyn Langstaff.

### CRÉDITS — PHOTOGRAPHIES

Ottawa Citizen — toutes les photos de Mosaïque. Toutes les photos de Mosaïque, sauf mention spéciale, nous ont été fournies par le Ministère des Affaires extérieures.

LIAISON est publié par le ministère des  
Affaires extérieures

Centre des services à l'affectation  
Section des relations communautaires  
(613) 992-2221

Rédactrice: Jo-Lynne Sutherland  
ISSN 0825 1800

### AVEZ-VOUS REÇU DIRECTEMENT CE NUMÉRO DE LIAISON ?

Sinon, et si vous êtes intéressé(e) à le recevoir directement,  
Veuillez remplir et retourner ce formulaire :

Formulaire de communication directe avec les conjoints

Changement d'adresse

Nom du conjoint: .....

Adresse: ..... Nouvelle  
adresse

Nom de l'employé: ..... Nouvelle  
mission

Direction ou Mission: .....

Signature de l'employé

Langue requise: anglais  français

"Bien que toutes les précautions soient prises pour assurer la justesse de l'information contenue dans Liaison, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le ministère des Affaires extérieures n'assument aucune responsabilité, quelle qu'elle soit, des dommages, pertes ou préjudices de toute nature causés par des erreurs, des omissions ou des inexactitudes dans l'information donnée par Liaison. C'est au lecteur de vérifier auprès des personnes compétentes que les renseignements concernant un programme ou une loi en particulier sont exacts."